

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°041

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation
23/03/2023

Date d'affichage de la convocation
17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet**REFECTION DES RESEAUX RUE DU GRAND FAUBOURG A SEVERAC LE CHATEAU –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire explique que la prochaine tranche de travaux de rénovation des réseaux est prévue rue du Grand Faubourg à Sévérac le Château.

Considérant que les travaux envisagés devront porter concomitamment sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées relevant de la commune de Sévérac d'Aveyron, sur les réseaux d'eau potable relevant du SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron, et sur l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication relevant du SIEDA. La commune de Sévérac d'Aveyron sera le Coordonnateur du marché.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Pour ce faire une convention sera établie afin de préciser les différentes modalités (Objet du marché, composition de la commission d'appel d'offre, durée de la convention, nom du coordonnateur...);

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Sévérac d'Aveyron, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIEDA.
- AUTORISE le Maire à signer une convention nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

